

Rapport de la commission du préavis N° 34/03 concernant la demande d'un crédit de Fr.500'000.00 pour la réfection des amarrages du Port des Abériaux.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission du préavis N° 34/03 composée de Madame Marie-Christine Chollet et de Messieurs Claude-Alain Cornuz, Dan Niculescu, Pascal Bianchi absent et Christian Favre (rapporteur) s'est réunie le 4 juin 2003 en présence du Municipal responsable: Monsieur André Fischer.

La commission remercie le municipal responsable, Monsieur André Fischer pour ses informations et ses réponses.

CARACTERISTIQUES

L'objet de la présente demande de crédit se caractérise par :

- des travaux indispensables
- 2 variantes pour les réaliser
- des 3 entreprises qui ont répondu, une seule peut exécuter les travaux sans sous-traiter.

CHOIX DU TYPE D'AMARRAGE

Des bras d'amarrage pour les embarcations jusqu'à 9 mètres, des pontons d'amarrages (Catway) pour les dimensions supérieures et les battages de piquets pour les places aux digues.

Bien que deux fois plus chère que la variante par chaînes, cette solution est meilleure marché sur 20 ans. Elle présente quelques avantages non négligeables, comme une durée de vie élevée, pas d'entretien et **une garantie du fournisseur de 10 ans.**

De plus elle permet d'élargir le chenal entre les estacades flottantes D et E, de passer la faucardeuse sans se prendre dans les chaînes et les bouées, et de draguer entre les pontons.

FINANCEMENT

Le montant investi dans cette réalisation sera porté au compte d'avance « Port des Abériaux » (investissement) N°9180125.

Si cette dépense devrait être répercutée sur le prix des places d'amarrage, cela représentera moins de Fr.100.- par place ; mais vu la bonne situation des comptes du port le montant sera beaucoup moindre.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal N°34/03 concernant la demande d'un crédit de Fr.500'000.00 pour la réfection des amarrages du Port des Abériaux.
lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

- 1) d'adopter le préavis municipal N° 34/03 03 concernant la demande d'un crédit de Fr.500'000.00 pour la réfection des amarrages du Port des Abériaux.
- 2) d'accorder un crédit de Fr.500'000.00, pour la réalisation des travaux en question,
- 3) de porter au compte d'avance « Port des Abériaux »(investissement) N° 9180125 le montant investi dans cette réalisation.
- 4) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement N° 470 les frais y relatifs.

Prangins, le 4 juin 2003

La Commission :

Marie-Christine Chollet



Claude-Alain Cornuz



Dan Niculescu



Pascal Bianchi

Christian Favre (Président)

